

Commune de Lurcy

Procès-verbal du conseil municipal

Séance du mercredi 14 Décembre 2022 à 19h

L'an deux mille vingt-deux, le 14 Décembre à 19h, le conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué le 7 Décembre s'est réuni sous la présence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle du Conseil Municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : N. Bisignano, P. Eckert, M. Villuendas, JM. Pramayon, C. Schneider, C. Cordier, N. Dinucci.

Excusés : L.Dulac, B.Denis, F.Duret, C.Fontan

Votants : 8, Pouvoir de L.Dulac donné à C. Cordier

La séance du conseil commence à 19h

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des personnes excusées.

Le Conseil Municipal :

Madame le maire demande une modification de l'ordre du jour : ôter l'éclairage public et ajouter une décision modificative n° 1 de l'année 2022 pour pouvoir verser les salaires et les charges.

C. Cordier demande une date pour prendre position concernant l'éclairage public. La date est fixée au 22 décembre. La résultante sera soumise au prochain conseil municipal.

-La convention est approuvée à l'unanimité pour 1 année concernant l'association de tarot pour une mise à disposition de la salle polyvalente le lundi de 13 h 30 à 19 h 30. Mme le maire nous fait part que l'association du comité des fêtes approuve cette décision. Un montant de 400€ sera demandé en compensation des frais engagés. Mme le maire lit la convention.

-Décision modificative N°1 BP 2022 suite à un mail de la trésorerie pour insuffisance budgétaire au chapitre 012 , il manque des crédits pour les charges de personnel (salaires et charges). La modification est adoptée à l'unanimité.

-L'équipe municipale fait un retour sur le repas des aînés qui s'est tenu au restaurant. Les participants semblent avoir été satisfaits de la démarche.

Fin de la réunion 19 h 20.

Le Maire,

Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,

Christelle CORDIER

